

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2018

Le 28 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 21 septembre deux mille dix-huit se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Annie NEE (pouvoir à Serge PENEL- départ à 20h00), Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Florence CARIOT, Aurélie FAUTRAT, Christine HENDERYCKSEN, Stéphane BRANDY (pouvoir à Norbert GUILBERT), Victor BRIAND, Olivier BECK.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil les rajouts suivants à l'ordre du jour :

- Décision du conseil pour facturer la prise en charge de la benne de la SPHERE – nettoyage des plages – auprès des communes de Lingreville et Annoville
- Demande de dégrèvement facture d'eau et d'assainissement

Et les retraits des points suivants de l'ordre du jour :

- Demande de subvention location espace culturel : accord transmis pour le tarif « association »
- Nomination délégués commission de contrôle des listes électorales : mail du 25/09 indiquant : « *La désignation d'un membre de la commission de contrôle par le tribunal ne concerne que les communes de moins de 1 000 habitants ou les communes de plus de 1 000 habitants dont une seule liste constitue le conseil municipal ou si incapacité à constituer le commission de contrôle des communes de plus de 1 000 habitants* ».

A l'unanimité, le conseil valide ces demandes

Monsieur Yves BURNOUF remplit les fonctions de secrétaire de séance

Avis sur le rapprochement de la commune nouvelle d'Hambye-Le Guislain à Villedieu Intercom

Les communes de Hambye et de Le Guislain ont décidé, par délibération concordante, de créer la commune nouvelle de Hambye, avec pour siège Hambye.

La commune de Hambye est actuellement membre de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et la commune de Le Guislain est membre de la communauté de communes de Villedieu Intercom. Les deux conseils municipaux des communes constitutives de la future commune nouvelle ont délibéré en faveur d'un rattachement à la communauté de Villedieu Intercom.

Avec 6 abstentions et 09 votes contre, le conseil refuse le projet de rattachement.

Délibération n°2018/28/09-01

Avis sur le projet de rapprochement de la commune nouvelle de Gouville sur Mer à Coutances Mer et Bocage

Les communes de Anneville-sur-mer, Gouville-sur-mer, Montsurvent et Servigny ont décidé par délibération concordante, de créer la commune nouvelle de Gouville sur Mer, avec pour chef-lieu Gouville sur Mer.

Les communes de Gouville-sur-Mer, Montsurvent et Servigny sont actuellement membres de la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » ; tandis que Anneville sur Mer est membre de la communauté de communes « Côte Ouest centre manche ».

Avec 4 abstentions et 11 votes pour le conseil valide le projet de rattachement.

Délibération n°2018/28/09-02

Correction et modification de la décision modificative n°2018/26/07-02

Lors de la séance de conseil du 26 juillet dernier, il a été délibéré une modification budgétaire pour le budget Camping mais des lignes budgétaires ne sont pas équilibrées

Proposition de la nouvelle délibération soit :

Budget camping

Chapitre 011- article 6226 = + 7 605.00 €

Chapitre 042- article 6811 = - 3333.26 €

Chapitre 011- article 618 = - 4 271.74 €

Chapitre 040 – article 28151 = - 3 333.26 €

Chapitre 23 – article 2315 = - 3 333.26 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces modifications budgétaires.

Délibération n°2018/28/09-03

Approbation du conseil pour délégation de signature nouvel agent service ADS Urbanisme Coutances Mer et Bocage

Suite à l'arrivée d'un nouvel agent instructeur au service ADS Urbanisme, il est nécessaire d'établir un nouvel arrêté pour lui apporter délégation de signature pour les demandes de pièces et majoration de délais comme pour l'ensemble de l'équipe.

A l'unanimité, le conseil valide cette délégation.

Délibération n°2018/28/09-04

Accord du conseil : Extension périmètre du SDEM 50 : adhésion de la commune de Tessy-Bocage

Demande du syndicat départemental d'énergies de la manche pour l'extension du périmètre d'intervention du syndicat suite à la décision d'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM 50 par délibération du 05 avril 2018.

A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion de la commune nouvelle Tessy-Bocage.

Délibération n°2018/28/09-05

Budget Assainissement : validation appels d'offres projet réseau EU gravitaire secteur Sud-Ouest

Monsieur le Maire présente au conseil le résultat d'analyse des offres pour la consultation du projet de travaux réseau EU gravitaire secteur Sud-Ouest de Montmartin sur Mer, soit :

- Lot 01 = travaux d'eaux usées –
estimation Cabinet PRY TECH : 498 956.85 € HT- 598 748.22 € TTC
1 seule offre reçue : groupement CEGELEC-STURNO pour un montant de 582 479.50 € HT- 683 975.40 € TTC
- Lot 02 = Contrôle des réseaux d'eaux usées –
estimation Cabinet PRY TECH : 16 140 € HT- 19 368.00 € TTC
3 offres reçues :
 - Laboratoire CBTP : 14 998.55 € HT -17 998.26 € TTC
 - Auto bilan réseaux : 11 253.00 € HT -13 503.60 € TTC
 - A3SN : 8 757.50 € HT -10 509.00 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité, pour le groupement CEGELEC-STURNO pour le lot 01 et la société A3SN pour le lot n°02.

Délibération n°2018/28/09-06

Approbation du conseil des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux

Suite aux propositions faites par le conseil lors de sa séance du 26 juillet dernier, le comité technique du Centre de Gestion a émis :

- Au titre du collège des représentants du personnel : *un avis favorable à l'unanimité*
- Au titre du collège des représentants des collectivités et établissements publics : *un avis défavorable à l'unanimité, au motif que d'accorder 2 jours pour le mariage d'un enfant et 5 jours lors du décès du conjoint et du partenaire lié par un PACS est plus favorable que ce que prévoit le Code du Travail, en son article L3142-1, où respectivement seulement 1 jour et 3 jours sont donnés.*

A l'unanimité, le conseil valide les propositions faites lors de sa séance du 26 juillet dernier.

Délibération n°2018/28/09-07

Approbation du conseil pour rachat licence IV

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de racheter la licence IV qui était affectée à l'hôtel-restaurant rue Pierre des Touches, en vue du transfert à la future brasserie, au prix de 2 500 € plus la part des frais de notaire qu'elle a réglé à l'époque.

A l'unanimité, le conseil valide cet achat et autorise Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires auprès du notaire.

Délibération n°2018/28/09-08

Geste commercial séjour camping et décision modificative

Suite à un souci sur la facturation d'un séjour au camping courant 2017, la personne demande un geste commercial pour son prochain séjour au camping.

Proposition au conseil de la somme de 100 € à verser à la société en charge de la gestion du Camping les Gravelets.

Si accord du conseil : modification budgétaire

- Chapitre 67 – article 678 = + 100.00 €
- Chapitre 011 – article 6064 = - 100.00 €

A l'unanimité, le conseil valide ce versement.

Délibération n°2018/28/09-10

Demande de remise gracieuse auprès de la direction générale des finances publiques

Demande de Monsieur le Maire d'instruire un dossier en vue d'une remise gracieuse pour un montant de 130.79 €, auprès de la direction générale des finances publiques pour des manquements réglementaires en termes de formalisme lié aux nominations, remise de service....

A l'unanimité, le conseil valide cette demande.

Délibération n°2018/28/09-11

Courrier administré : problème de circulation

Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu d'un administré concernant des problèmes de circulation dans la commune. Il est décidé qu'un courrier de réponse sera fait à cet administré.

Des études seront menées afin de sécuriser au mieux les différents secteurs de Montmartin-sur Mer.

Départ de Madame NEE à 20 heures.

Facturation de mise à disposition d'une benne pour le ramassage de déchets sur la plage –convention entre les communes de LINGREVILLE-ANNOVILLE et MONTMARTIN SUR MER

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la convention passée avec l'association OSE ENVIRONNEMENT pour l'entretien et le nettoyage des plages, pour les communes de Lingreville, Annoville et Montmartin sur Mer, il a été nécessaire d'installer une benne par la SPHERE pour le stockage des déchets ramassés.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au conseil leur accord pour refacturer aux communes de Lingreville et Annoville la somme de 80.80 € correspondante à la mise à disposition d'une benne pour les mois de juillet et août 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à transmettre un titre exécutoire aux communes concernées.

Délibération n°2018/28/09-12

Demande de dégrèvement facture d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu concernant une demande de dégrèvement pour fuite d'eau.

A l'unanimité, le conseil n'accepte pas cette demande.

Affaires diverses

Monsieur Olivier BECK, conseiller municipal, demande à monsieur le Maire, la possibilité de recevoir les différents comptes rendus de séance du conseil communautaire Coutances Mer et Bocage.

Monsieur GUILBERT, indique que ces comptes rendus sont consultables en mairie, l'ensemble de ces différents comptes rendus réceptionnés après chaque commission est très volumineux, un envoi sera désormais effectué auprès de chaque conseiller.

Monsieur Victor BRIAND, conseiller, revient sur le dernier compte rendu de conseil du 26 juillet, au sujet du point abordé pour la demande de parking à vélos, cette demande n'apparaît pas dans ce compte rendu. Monsieur le Maire répond « qu'il s'agit d'un oubli, nous rectifierons le compte rendu du 26 juillet ».

Monsieur Guilbert, maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré les responsables de l'association Chauffer dans la Noirceur au sujet des réclamations de riverains du festival, une réponse a depuis été transmise à ces personnes.

L'ordre du jour est épuisé à 20 h 20 mn

Vu pour être affiché le 03 octobre 2018,
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire, Norbert GUILBERT